

Administration de la justice

gements ou de réformes virtuelles dans le système, mais selon des méthodes improvisées qui menacent la structure actuelle parce qu'il y a un surpeuplement dans un bon nombre d'institutions fédérales, ce qui a donné lieu à des agitations et des soulèvements qui pourront encore survenir si nous ne traitons pas la situation dans son ensemble.

Il est vrai qu'en qualité de député, il nous incombe fondamentalement d'échanger des idées et d'exposer les opinions et les principes de nos commettants, mais il nous incombe aussi de donner l'impulsion. Il y a très peu de domaines où nous avons plus besoin de directives que dans celui du crime et du traitement du crime dans nos institutions fédérales. Je sais qu'il y aura une conférence fédérale-provinciale en décembre, mais la difficulté que posent tant de conférences est que si souvent les convertis prêchent aux convertis. Ces rapports renferment une foule de principes. On trouve au début du quatrième chapitre du rapport Ouimet la déclaration suivante:

Dans ce rapport, nous insistons sur la nécessité de bien renseigner le public sur les questions qui se rattachent à la criminalité, au redressement des délinquants ainsi que sur la participation aux services de correction qu'on attend de lui.

Tel est l'objectif que nous devons atteindre. Toutefois, nous n'y parviendrons pas simplement parce que nous avons établi une autre commission royale d'enquête, que le ministre du solliciteur général effectue une autre enquête ou qu'un groupe universitaire publie un rapport, car nous en avons déjà un grand nombre à l'heure actuelle. Nous devons provoquer la prise de conscience des députés, nous devons les sensibiliser aux problèmes fondamentaux qui existent dans notre système pénitentiaire et dans ce processus, nous devons dialoguer avec les Canadiens, afin de pouvoir accomplir les réformes que le Parlement doit instituer. Je crois que telle est notre tâche fondamentale et j'espère que la recommandation portant sur l'établissement d'un comité mixte en facilitera grandement l'exécution. J'entendrai avec un vif intérêt les opinions des autres députés et j'espère qu'ils appuieront en grande partie cette proposition.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre seront, je pense, d'accord en général avec la proposition du député d'Egmont (M. MacDonald) à l'égard des lacunes du système pénitentiaire et de la nécessité d'instituer une réforme. En fait, nous sommes tellement d'accord avec cette proposition que le gouvernement que nous appuyons a accompli tout ce que le député d'Egmont réclame. Mais comme il l'a mentionné, un problème demeure, à savoir, l'insuffisance de l'appui du public pour permettre que ces réformes soient mises de l'avant aussi rapidement que nombre d'entre nous le souhaitent.

● (1720)

Sans entrer, pour l'instant, dans la question fondamentale des jugements de valeur que, disons, le député d'Egmont et bien des Canadiens porteraient, nous pouvons au moins convenir que ces problèmes ne font pas réellement l'objet d'assez de publicité et que le public n'est pas assez conscient des détails de la situation véritable dans les prisons, des succès réels qu'ont remportés nos pratiques de

[M. MacDonald (Egmont).]

réadaptation et ainsi de suite. D'une part, certains sont déçus du travail effectué par nos prisons, mais d'autre part, il est évident que l'opinion publique serait divisée entre ceux qui estiment qu'il faudrait prendre une attitude plus sévère et ceux qui, au contraire, voudraient mettre l'accent sur les aspects de la réadaptation plutôt que sur ceux de la répression.

Le député a carrément dit à plusieurs reprises qu'il ne voulait pas se limiter au libellé de la motion. Il a pourtant consacré la fin de son discours au fond de la motion. On a donc raison de débattre la question selon les termes de la motion du député et non dans le sens plus large de la réforme globale du régime pénitentiaire dont il a traité dans son discours.

Voici les termes exacts de la motion du député d'Egmont:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une mesure législative instituant un comité parlementaire chargé d'enquêter sur tous les aspects du crime au Canada, et dont le mandat spécial l'habiliterait expressément à étudier en profondeur...

Suit une série détaillée de sujets d'étude:

... a) la prévention du crime et le travail du Centre de consultation correctionnelle du ministre du solliciteur général, b) la question des peines, de leur effet dissuasif et de leur importance dans le processus de réhabilitation, et tout particulièrement la peine de mort, en rassemblant des informations sur des cas précis et en tenant des séances publiques, c) le régime de correction, y compris le régime pénitentiaire et le régime de libération conditionnelle.

La motion qu'on nous demande d'adopter aujourd'hui contient plusieurs éléments. On propose que le comité enquête sur tous les aspects du crime au Canada. A proprement parler, cela voudrait dire étudier tous les aspects tant de l'application de la loi que du système pénal. D'après l'insistance que le député y a mise, je conclus qu'il s'intéresse davantage au traitement du criminel, ce qui limite quelque peu le mandat.

Le fait est que toutes les recommandations contenues dans la motion sont déjà appliquées et, dans bon nombre de cas, elles le sont depuis très longtemps. Je n'ennuierai pas la Chambre en énumérant toutes les façons dont ces propositions sont maintenant appliquées. J'aimerais cependant parler, de façon un peu plus détaillée que ne l'a fait le député, du travail accompli par le sous-comité spécial du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Depuis quelques mois, ce sous-comité, qui compte six ou huit députés, visite les institutions pénitentiaires du Canada. Sauf erreur, il a fini de visiter les institutions de l'Ouest et qu'il commencera probablement sous peu à visiter celles de l'Est du pays. Il a reçu des mémoires de groupes de prisonniers et de plusieurs autres personnes qui ont un rapport avec les prisons. Ce sous-comité s'intéresse au problème général de l'administration des institutions pénitentiaires. La représentante de Louis-Hébert (M^{me} Morin), qui a récemment suscité beaucoup d'attention à la Chambre en tant que motionnaire d'un des amendements au bill sur la peine capitale, est présidente de ce sous-comité. Je suis convaincu que sous son habile direction le comité a fort bien étudié la situation et présentera un rapport qui éclairera le comité permanent et tous les députés.